



TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 5000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 50.000 € du prix de vente.

Plus 7 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50.001 € et 100.000 €

Plus 5 % TTC du prix de vente sur la part excédant 100.001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Avis de valeur : 200 € TTC (gratuit si mise en vente du bien dans notre agence)

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail à la charge exclusive du Bailleur:
80 % d'un mois de loyer charges comprises (avec un minimum de facturation à 250 € TTC)
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail à la charge exclusive du Locataire :
80 % d'un mois de loyer charges comprises (avec un minimum de facturation à 250 € TTC)
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) : 3 € par m² à la charge du bailleur et 3€ par m² à la charge du locataire
(inclus dans les honoraires ci-dessus énoncés)

LOCATION A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Honoraires de négociation à la charge exclusive du Bailleur : 400 € TTC
- Honoraires de négociation à la charge exclusive du Locataire : 14 % du loyer annuel charges comprises

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % HT soit 7.20 % TTC

Garantie Loyers Impayés : 2.70 % TTC (*uniquement possible sur habitation*)

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 50 € TTC par an

Frais de résiliation de mandat de gestion et transfert du dossier complet : 150 € TTC

